

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024

28 février 2024, **DÉCISIONS REQUISES PAR COURRIEL**

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Serge Le Guellec

M. Alexandre Ouellet
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale

24-04.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, les décisions requises par courriel sont confirmées à l'UNANIMITÉ.
Courriels à l'appui.

24-04.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Décision requise pour la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

24-04.03 DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE AUTORISÉ À REPRÉSENTER LE CÉGEP DE RIMOUSKI AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT (TAL) : POUR ADOPTION

Le Tribunal administratif du logement (TAL) requiert un mandataire officiellement autorisé pour agir à titre de représentant du Cégep de Rimouski lors de tout litige nécessitant sa présence lors d'une audience.

CONSIDÉRANT le *Règlement de régie interne du Collège de Rimouski (B-1)* :

- **9.2. PROCÉDURES ET DÉLÉGATION DE POUVOIRS** : La secrétaire générale ou le secrétaire général ou toute autre personne désignée par résolution du comité exécutif est autorisé à répondre pour le Collège à tout bref de saisie, subpoena, ordonnance sur faits et articles et à signer les affidavits nécessaires aux procédures judiciaires.

CONSIDÉRANT l'obligation de mandater une personne représentant le Cégep de Rimouski ;

Il est recommandé d'autoriser Mme Dominique Blais, Régisseuse des Résidences du Cégep de Rimouski à représenter ce dernier lors des audiences au Tribunal administratif du logement pour tous les dossiers à incidence financière de moins de 5000 \$ en cours, présents et futurs.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Mme Dominique Blais, Régisseuse des Résidences du Cégep de Rimouski à représenter ce dernier lors des audiences au Tribunal administratif du logement pour tous les dossiers à incidence financière de moins de 5000 \$ en cours, présents et futurs.

24-04.04 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

SÉANCE EFFECTUÉE PAR COURRIEL.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)